

L'agenda des abonnés Moniteur Juris : pour retrouver tous les services associés à votre abonnement. Restons connectés.



## CODE PRATIQUE DES MARCHÉS PUBLICS DEVIENT CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

En effet, les ordonnances n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant respectivement partie législative et réglementaire du Code de la commande publique ont codifié l'ensemble des textes relatifs aux contrats de la commande publique, qu'ils s'agissent des marchés, marchés de partenariat, marchés de défense ou de sécurité ou encore des concessions. **Ce nouvel ouvrage intègre les dernières évolutions législatives et réglementaires ainsi que la jurisprudence applicables aux nouveaux textes encadrant les contrats de la commande publique.**

**Vous trouverez en ligne l'intégralité de la partie 1 du nouveau code officiel, relative aux éléments de définitions et au champ d'application des contrats de la commande, ainsi que le premier livre de la partie 2, relatif aux marchés publics standards, qui constituent le tome 1 de votre ouvrage. La partie relative aux marchés de partenariat, de défense ou de sécurité et celle relative aux concessions feront l'objet de mises à jour prochaines.**

JE LE CONSULTE



## LE CODE PRATIQUE DE L'URBANISME EST EN LIGNE

La mise à jour 37 du *Code pratique de l'urbanisme* a notamment pour objet d'intégrer les modifications législatives et réglementaires issues de la loi ELAN et de la loi pour un État au service d'une société de confiance.

Vous trouverez les nouvelles dispositions en matière création de la zone d'aménagement concerté (fiche 3.1.20), d'opération d'intérêt national (fiche 1.0.40), en matière de recours pour excès de pouvoir contre les autorisations d'urbanisme (fiche 6.1.62).

Bonne lecture à tous !

JE LE CONSULTE



## PARTICIPEZ AU BAROMÈTRE ABONNÉS MONITEUR JURIS

Nous souhaitons mieux connaître vos usages et votre satisfaction liée à votre utilisation du site Moniteur Juris. Nous vous remercions de participer à notre baromètre Connect# abonnés. **Cela ne vous prendra qu'une minute.** Merci de votre aide.

JE DONNE MON AVIS

### \* INFORMATION : courrier Connect# Moniteur Juris \*

D'ici une dizaine de jours, vous allez recevoir à votre nom, un courrier de notre part. Ce courrier Connect# va vous permettre de découvrir toutes les prochaines mises à jour de contenus prévues sur Moniteur Juris d'ici la fin du semestre. C'est pour vous l'assurance de ne rien rater d'important dans les mois à venir. Vous trouverez également un nouvel avantage réservé aux abonnés de Moniteur Juris : un code pour obtenir 10 % de réduction à valoir sur une inscription à une formation du Moniteur...

Guettez bien ce courrier... Et bonne lecture.



## DÉMONSTRATION INTERACTIVE MERCREDI 22 MAI À 10H30

**Moniteur Juris : recherches efficaces et système de veille juridique**

Au cours de cette présentation interactive de 30 minutes, vous serez révélées nos méthodes et astuces très pratiques.

- ▶ Comment être informé d'une modification de la réglementation ?
- ▶ Comment être certain de consulter la réglementation en vigueur ?

Intervenant : **Christophe Vitiello**, expert Moniteur Juris.

JE M'INSCRIS



### ASSISTANCE ABONNÉ

Notre Assistance Abonné se tient à votre disposition si vous souhaitez obtenir une réponse, bénéficier d'un conseil ou d'une aide personnalisée, pour mieux vous approprier votre abonnement.

- **Par téléphone** : 01 79 06 70 00 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 (17h00 le vendredi)
- **Par email** : [moniteurjuris@infopro-digital.com](mailto:moniteurjuris@infopro-digital.com)
- **Par courrier** : MONITEUR JURIS - Case n°61 - Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 ANTONY CEDEX